Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 26 (1999)

Heft: 2

Artikel: Résultat de la votation fédérale du 18 avril 1999 : un oui avec bémol à

la nouvelle Constitution

Autor: Tschanz, Pierre-André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912669

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

prescription médicale d'héroïne depuis par mois pour un minimum de 249 1996. C'est l'Union démocratique du francs. Les promoteurs du référendum centre qui a lancé le référendum avec craignent que la suppression du quart de succès. L'arrêté fédéral précise les con- rente ait pour conséquence une augditions aux termes desquelles il sera mentation des dépenses, surtout pour possible de recourir à l'héroïne théra- les cantons et les communes, donc par peutique: ne seront prises en considéra- ricochet pour le contribuable. Effectivetion que les personnes de 18 ans mini- ment, celui qui n'aura plus droit à cette mum, souffrant de toxicomanie chro- compensation, parfois vitale, demannique depuis deux ans au moins et qui dera une aide sociale à sa commune ou ont tenté en vain deux autres méthodes à son canton. D'autres seront incités à de sevrage.

Assurance invalidité

Le référendum ayant abouti, la quatrième révision de la loi sur l'assurance invalidité devra être soumise au peuple. La bataille se concentre essentiellement sur le «quart de rente», que la nouvelle loi veut abolir. A ce propos, les partisans du référendum - soutenus par les partis de gauche – ont parlé d'économie Après que le principe a été inscrit dans absurde réalisée sur le dos des plus faibles, c'est-à-dire les invalides, Conseil fédéral et parlement se sont en revanche exprimés en faveur de la suppression du quart de rente (par 92 voix contre 77 au National et 35 voix contre 4 aux Etats), qui permettrait des économies de l'ordre de 20 millions de francs par année.

L'assurance invalidité a enregistré en 1997 un déficit de 700 millions de francs. Actuellement, on compte quatre à six mille bénéficiaires de quarts de rente, versés comme compensation pour perte de gain aux personnes actives à temps partiel dont le taux d'invalidité oscille entre 40 et 49%. Le quart de rente peut atteindre jusqu'à 498 francs dès 2004, une augmentation de 0,25%

Votations fédérales

- 13 juin 1999
- Loi sur l'asile du 26 juin 1998
- Arrête fédéral du 26 juin 1998 sur les mesures d'urgence dans le domaine de l'asile et des étrangers
- Arrêté fédéral du 9 octobre 1998 sur la prescription médicale d'héroïne
- Modification du 26 juin 1998 de la loi fédérale sur l'assurance invalidité
- Loi fédérale du 18 décembre 1998 sur l'assurance maternité

28 novembre 1999

Les objets n'ont pas encore été déterminés.

obtenir l'invalidité partielle pour bénéficier de la demi-rente, c'est-à-dire d'un montant variant entre 498 et 995 francs par mois. Selon le Conseil fédéral, favorable à la suppression, les personnes dont le taux d'invalidité est inférieur à 50% peuvent se tourner vers les prestations complémentaires.

Assurance maternité

la Constitution il y a 53 ans, le parlement (le National par 116 voix contre 58 et les Etats par 25 voix contre 10) a finalement mis en place la loi sur l'assurance maternité, qui devra être soumise au peuple, puisque le référendum lancé par les jeunes UDC et soutenu par les associations patronales et les représentants des partis bourgeois (parmi eux figurent plusieurs dames) a abouti au dernier moment. A la fin d'un débat qui a duré plusieurs mois, les Chambres ont de la Constitution fédérale. Le taux décidé que l'assurance maternité serait d'acceptation s'est toutefois avéré netrattachée au fonds de compensation du régime des allocations pour pertes de gain, qui financera les 500 millions de francs annuels nécessaires. En outre, sant des cantons (v. le tableau cide la TVA devrait également contribuer majorités acceptantes, mais un front aux frais. Toutefois, une nouvelle votation sera alors incontournable. En ce qui concerne les prestations, le salaire des futures mères exerçant une activité lucrative sera compensé à 80% pendant 14 semaines. Le salaire maximum assuré est de 97 200 francs, alors qu'une prestation de base de 3980 francs au aucun versement ne sera effectué.

Résultat de la votation fédérale avril 1999

Un oui avec mol à la nouvelle Coltitution



Le conseiller fédéral Arnold Koller, visiblement soulagé, lors du résultat. (Photo Keystone)

e peuple et les cantons suisses ont accepté, lors de la votation fédérale du 18 avril dernier, la mise à jour tement plus modeste qu'attendu, 59,2% des votants ont mis un oui dans l'urne, alors que 40,8% ont voté non. S'agiscontre), 13 d'entre eux ont produit des

Commentaire

L'histoire ne retiendra que la dimension historique de l'événement: pour la premaximum est prévue pour toutes les mière fois depuis 1874, les Suisses se mères, y compris celles qui n'exercent sont donné une nouvelle Constitution. aucune activité lucrative. La prestation Le résultat de ce 18 avril est la preuve de base complète sera versée pour tout qu'une réforme - nécessaire - des instirevenu familial inférieur à 35 820 francs tutions est possible. Le choix de se limipar an, sur la base d'une quote-part dé- ter à une mise à jour s'est avéré le bon. gressive jusqu'à un revenu maximum de Mais l'opposition de plus de 2 votants 71640 francs. Au-delà de cette somme sur cinq et de 10 des 23 cantons à ce nouveau texte constitutionnel - pourtant objectivement tellement meilleur que l'ancien - est un sérieux coup de semonce que les édiles politiques feront bien de prendre très au sérieux. L'explication de cette forte méfiance à l'égard d'une réforme consensuelle, de laquelle

Orientale en particulier. La participation a été relativement faible, avec 35,3% seulement.

La mise à jour de la Constitution fédérale constitue le premier volet d'une série de réformes des institutions suisses. Dans le domaine constitutionnel, d'autres réformes seront pro-Posées ultérieurement, en particulier dans les domaines de la justice et des droits populaires.

on avait pourtant pris soin de retirer tout ce qui pourrait engendrer, des op-Positions d'une certaine ampleur tient à la culture politique propre à la Suisse. On a tant cherché le consensus qu'on a fini par tuer tout débat d'idées. Et trop sûrs de leur fait, les politiciens, plutôt que de battre la campagne, d'expliquer la nécessité de cette réforme, ont Préféré de tranquilles vacances pascales. Seules quelques poignées d'op-Posants, tout à droite, ont fait acte de Présence. Et il ne s'est trouvé personne Pour contrer leurs arguments fallacieux. Si l'on veut éviter des risques d'accident, dans le futur, il faut impérativement que les politiciens tirent les leçons de ce coup de semonce et retroussent leurs manches.

Pierre-André Tschanz

Miroir de la presse

Gmaffhaufer Nachrichten

«Encore faut-il se demander pourquoi la propagande des adversaires de ce projet a rencontré un tel écho en dépit de son caractère fallacieux d'une part et partiellement de son ton qu'on ne peut Apparemment, ces arguments ont réveillé de vieilles peurs ancestrales de voir la Suisse et ses habitants perdre un peu de leur particularisme.»

Neue Zürcher Zeitung

Nouvelle Constitution

oui%

61,7

61,9

57,2

39,9

33,9

47,3

41.0

30.1

54.0

72,9

52.7

76.4

66.0

42,0

45,0

34.1

48,2

51.8

49,1

40.2

72,0

75.9

49.8

70.4

non%

38.3

38,1

42,8

60,1

66,1

52,7

59.0

69,9

46.0

27.1

47,3

23,6

34.0

58,0

55,0

65,9

51,8

48.2

50,9

59.8

28.0

24,1

50.2

29.6

14.1

23,8

fédérale

Canton

SZ

OW

NW

NE

GE

Total

«Le scepticisme face à la réforme de la constitution est-il une gifle adressée aux «En vérité, ce résultat sur le fil du rasoir aboutir. Ils ne pourront se permettre ments démagogiques."

de rester une nouvelle fois à l'écart. comme dans le cas de la réforme de la

Quotidien lurassien

qualifier que de dégoûtant d'autre part. «La clarté et la précision du droit qui régit un pays et ses habitants sont des conditions essentielles de l'exercice des libertés de la démocratie. La Suisse avait besoin de cette mise à jour pour aller de l'avant d'un pied plus sûr.»

CORRIERE DEL TICINO

réformateurs? Le résultat se veut une n'a pas manqué de surprendre. On exhortation à la prudence et surtout à un savait certes que ce nouveau test ne souferme engagement lors des prochaines levait pas l'enthousiasme. On ignorait étapes de réforme - réforme de la con- toutefois qu'il avait autant d'adverduite de l'Etat, réforme des droits popu- saires, même si ces derniers jours ses laires et de la justice et renouveau du détracteurs étaient montés aux barricafédéralisme. Les avocats de ces projets des au point d'inciter Arnold Koller à de réformes devront accomplir un lancer un appel aux électeurs à ne pas se considérable travail de persuasion pour laisser induire en erreur par des argu-

Resultats des Information sur cassette votations fédérales

Taux de

participa-

tion en %

31,5

52,4

35,1

42.8

47,8

43.2

39.8

42.8

24.6

47,5

42,0

32,4

63,2

50,5

46,0

36,3

31.0

33,9

44.9

17,5

21.2

24.8

27.9

Radio Suisse Internationale met gratuitement à disposition des Suisses de l'étranger des cassettes présentant les objets et les enjeux des votations et élections fédérales. En remplissant le bulletin de commande ci-dessous et en l'adressant à Radio Suisse Internationale, cassettes votations, CH-3000 Berne 15, vous recevrez à temps avant chaque votation l'information sur cassettes concernant les objets en votation.

Bulletin de commande

Je désire recevoir avant chaque votation fédérale la cassette votations de Radio Suisse Internationale en

allemand

☐ français (marquer ce qui convient) ☐ italien

Prénom:

Adresse:

La première commande tient lieu d'abonnement. Ces cassettes vous parviennent ensuite automatiquement. Afin de nous épargner d'inutiles complications administratives, prière de ne pas vous inscrire une nouvelle fois si vous recevez déjà votre cassette. Veuillez par ailleurs nous communiquer à temps vos changements d'adresse. Il va de soi que vous ne recevrez pas de cassette en cas d'annulation de la date de votation.

de non est apparu en Suisse centrale et